

# Recommandations aux auteurs

# Revue canadienne de phytopathologie

## Renseignements généraux

### Types de documents

La *Revue canadienne de phytopathologie* (Rev. can. phytopathol.) publie les résultats de recherches scientifiques et d'autre information se rattachant à la phytopathologie sous forme d'**articles**, de **notes**, de **signalements phytopathologiques** ainsi que de **sujets spéciaux**, y compris des **synthèses**. Un **article** est un rapport de recherche dans un domaine lié à la phytopathologie et doit constituer une contribution originale à la science. Une **note** est un bref rapport de travaux surtout confirmatifs, représente des connaissances nouvellement acquises dans le sillage d'une vaste étude ou décrit une méthode de recherche ou un perfectionnement de l'instrumentation. Elle doit normalement comporter au maximum 15 pages brutes (4 pages composées). À l'instar de l'article, la note doit comporter un résumé et être divisée en sections. Les sections Résultats et Discussion peuvent être combinées. Les **signalements phytopathologiques** sont de brefs comptes rendus inédits de maladies observées sur de nouveaux hôtes ou dans de nouvelles régions. Les **sujets spéciaux** sont des manuscrits sollicités traitant de récents développements techniques, de nouvelles connaissances sur les maladies des plantes ou des technologies naissantes utilisées dans la lutte contre celles-ci. Une **synthèse** est concise et d'intérêt général ou courant, mais présente un traitement du sujet plus élaboré quoique non exhaustif. Les synthèses doivent comporter une bibliographie sélective; elles sont assujetties au processus éditorial habituel (cf. ci-dessous). Les auteurs qui prévoient publier un article récapitulatif ou de synthèse sur un sujet donné doivent consulter le directeur scientifique avant la soumission du manuscrit.

En général, la Revue ne publie pas les résultats provenant d'un seul essai ou d'une seule saison aux champs. Les travaux traitant de la lutte biologique, des mycorhizes ou de l'efficacité des pesticides ne seront acceptés que s'ils sont étayés par des données provenant d'essais aux champs pertinents à la phytopathologie.

Le mérite scientifique et l'originalité sont les deux qualités les plus recherchées dans un article. En outre, les articles doivent être rédigés de manière claire et concise, en **français ou en anglais correct**, et convenir à un lectorat spécialisé en phytopathologie.

### Frais d'impression par page

La Société canadienne de phytopathologie réclame des frais de **55 \$CAN par page imprimée** aux auteurs **membres (70 \$CAN aux non-membres)**, afin d'amortir partiellement les coûts de publication. Au moins un auteur devrait être abonné. Aucuns frais additionnels ne sont perçus pour les illustrations et les tableaux en noir et blanc. Les auteurs d'articles sollicités bénéficient d'une réduction des frais par page. Les frais d'impression pour les **illustrations en couleur** sont de 800 \$CAN par illustration. Lors de la soumission d'un article pour publication, les auteurs doivent préciser qui assumera les frais d'impression, c'est-à-dire eux ou leur institution. Les auteurs devraient indiquer s'ils sont abonnés à la SCP afin de bénéficier d'une réduction de frais par page.

### Soumission de données aux bases de données

Les auteurs qui rapportent des séquences d'acide nucléique doivent soumettre les données pertinentes à la base de données GenBank, EMBL ou DDBJ, selon celle qui leur convient le mieux, et obtenir un numéro d'entrée de la séquence avant publication. Les données peuvent être soumises par courriel ou sur disquette. Les instructions exactes de soumission peuvent être obtenues auprès de la base de données pertinente :

GenBank Submissions

National Center for Biotechnology Information  
Bldg. 38A, Room 8N-803  
8600 Rockville Pike  
Bethesda, MD 20894, É.-U.  
Courriel : gb-sub@ncbi.nlm.nih.gov

EMBL, courriel : datasubs@embl-heidelberg.de  
DDBJ, courriel : ddbjsub@ddbj.nig.ac.jp

Les auteurs sont invités à déposer un spécimen de référence des cultures utilisées dans leurs travaux de recherche à un centre de collection de cultures reconnu par la World Federation for Culture Collections (<http://www.wfcc.info>). Pour les études écologiques renfermant un grand nombre d'isolats de souches naturelles, les cultures de référence doivent être dûment documentées et les cultures séchées devraient être déposées comme spécimens dans un herbier reconnu (voir l'Index Herbariorum, <http://sciweb.nybg.org/science2/IndexHerbariorum.asp>). Les numéros d'enregistrement des cultures ou des spécimens doivent être indiqués dans le manuscrit. Les chercheurs canadiens sont invités à communiquer avec la Collection de cultures fongiques canadiennes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (Ottawa) avant de transmettre leurs spécimens de référence.

## Soumission de manuscrits

### Nouveaux manuscrits

Les auteurs doivent **envoyer leurs manuscrits directement au directeur de section du domaine de recherche** du manuscrit soumis, conformément à la **page i de chaque numéro de la Revue**. Les auteurs sont invités à soumettre directement leur manuscrit par voie électronique au directeur scientifique de section. Notre logiciel de prédilection est Word. Les auteurs doivent soumettre leur manuscrit en format Word et en format PDF. Si les auteurs soumettent des copies papier de leur manuscrit, ils doivent soumettre le **manuscrit original** (recto verso) et **deux copies** (recto verso), une série d'**illustrations originales** ou leurs reports photomécaniques (PMT) et **deux séries de photocopies** de qualité et, dans le cas de **photographies, trois séries** de qualité égale (cf. rubrique Illustrations). Pour faciliter le processus éditorial, les auteurs doivent aussi fournir deux **exemplaires de pré tirage** de tous les articles pertinents qui ont été soumis, qui sont sous presse ou qui viennent de paraître. Ce point est particulièrement important si ces articles sont cités dans le manuscrit. Une **lettre de présentation** doit indiquer formellement que le manuscrit est présenté pour publication dans la Revue et confirmer qu'il est conforme aux exigences énoncées sous la rubrique Éthique. Les auteurs peuvent soumettre le nom de deux examinateurs impartiaux éventuels.

Les auteurs sont fortement encouragés à consulter un numéro récent de la Revue afin d'en connaître les détails de présentation, en particulier en ce qui a trait aux tableaux et à la bibliographie, et à faire réviser leur manuscrit par un collègue apte à se prononcer sur la grammaire, le style et la clarté, préalablement à la soumission. Pour faciliter le processus de publication, les auteurs doivent vérifier l'exactitude, l'uniformité et la lisibilité des symboles, des abréviations et des termes techniques. La Société canadienne de phytopathologie et les Presses scientifiques du CNRC (Conseil national de recherches du Canada) se réservent le droit d'assurer la qualité technique de la Revue. La non-conformité des manuscrits et des illustrations aux exigences décrites ci-dessous risque de retarder la publication.

### Manuscrits révisés

Une fois le manuscrit dûment révisé, l'auteur correspondant doit

transmettre au directeur de section les **versions définitives seulement**, à la fois en deux copies imprimées et sur disquette. Dans une lettre de présentation, **l'auteur doit confirmer que les versions électroniques du manuscrit et des illustrations reflètent exactement la version imprimée définitive**. Les fichiers de texte et les fichiers d'illustration doivent être soumis sur des disquettes distinctes. Le nom de l'auteur doit être clairement indiqué sur chaque disquette. Le **texte** (y compris les tableaux) doit être soumis en format de traitement de texte (WordPerfect de préférence, sinon Microsoft Word, compatible avec la plate-forme Windows ou Macintosh). Il importe de préciser le logiciel de traitement de texte, la version, de même que la plate-forme (Windows ou Macintosh). Actuellement, les Presses scientifiques du CNRC n'acceptent pas les documents Word de la version 12 de Microsoft Office (extension .docx). Veuillez noter que le fait de sauvegarder des documents .docx dans un autre format (tel que .doc, .rft ou .txt) pourrait avoir des répercussions sur le formatage ou entraîner une perte de données. Ainsi, nous demandons aux auteurs qui convertissent leur manuscrit de format .docx à un autre de le vérifier attentivement avant de le soumettre à des fins d'examen, et ce, pour éviter toute erreur ou perte de données éventuelle. Quant aux **illustrations**, il convient de se reporter à la rubrique **Préparation des fichiers graphiques électroniques**.

## Éthique

### Généralités

Lorsqu'ils soumettent un manuscrit à la Revue, les auteurs déclarent qu'aucun autre rapport identique ou largement semblable n'a été publié ailleurs ou n'est en voie de l'être (sauf pour un résumé). Les auteurs doivent relever toute information, illustration ou tableau qui a été publié antérieurement. La parution antérieure d'une partie du contenu peut être admise, mais une omission de déclaration constitue un manquement à l'éthique scientifique. Le cas échéant, le manuscrit doit être accompagné d'une autorisation écrite du détenteur du droit d'auteur. L'auteur correspondant doit aussi déclarer que tous les auteurs ont lu et approuvé la version soumise du manuscrit.

### Conflit d'intérêts

L'aide financière provenant de sociétés doit être mentionnée dans la section Remerciements. Si un auteur a un intérêt financier personnel dans une société intéressée à commercialiser ou à utiliser un produit de la recherche présentée, cet intérêt doit être divulgué dans une note infrapaginale signalée à la fin du titre de l'article. Ces directives ne s'appliquent pas aux auteurs dont l'affiliation est évidente compte tenu de l'adresse indiquée comme lieu de réalisation de l'ensemble ou d'une partie des recherches.

### Données non publiées

Lorsqu'il s'agit d'observations ou d'information non publiées communiquées par des chercheurs autres que les auteurs du manuscrit, une lettre ou copie de courriel autorisant l'utilisation de cette information doit accompagner le manuscrit soumis. Les données non publiées propres aux auteurs du manuscrit doivent être présentées comme suit : T.J. Dupont, données non publiées.

### Permission de reproduction de documents protégés par droits d'auteur

Les auteurs d'un manuscrit qui contient de la documentation déjà publiée (tableaux, illustrations, schémas, etc.), et donc assujettie aux droits d'auteur, doivent obtenir la **permission écrite du titulaire de ces droits d'auteur** de reproduire l'information en question **en format imprimé et électronique**. Les permissions écrites doivent accompagner le manuscrit soumis au directeur de section.

### Retouche photographique

La Revue estime que les photographies numériques font partie des

données. Aussi est-il impératif que les images numériques soumises reproduisent fidèlement l'image d'origine. Toute retouche à l'aide d'un logiciel graphique doit être explicitée dans les méthodes, notamment quant au logiciel utilisé et aux techniques appliquées pour améliorer ou modifier l'illustration. Une telle explication assure la constance des méthodes et l'intégrité scientifique des travaux. La suppression des artéfacts ou de toute donnée non essentielle contenue dans l'image est découragée.

## Processus éditorial

Le directeur scientifique est avisé de la soumission du manuscrit par le directeur de section. Lorsqu'un manuscrit risque d'être rejeté par les examinateurs parce qu'il n'est pas conforme aux Recommandations aux auteurs, il est immédiatement renvoyé à l'auteur pour modification, sans quelque autre forme de procès. Dans tous les cas, un accusé de réception est rapidement envoyé à l'auteur correspondant. Le directeur de section transmet ensuite le manuscrit à deux examinateurs, en demandant une évaluation prompte. Les examinateurs sont choisis en fonction de leurs connaissances d'un sujet particulier et non de leur emplacement géographique. La liste des examinateurs sollicités paraît annuellement dans le numéro de mars de la Revue. On demande aux examinateurs d'évaluer la qualité et l'importance des travaux et de faire des recommandations générales et spécifiques. Après qu'il a reçu les rapports des examinateurs, le directeur de section peut décider de consulter un troisième examinateur ou prendre une des décisions suivantes : (1) accepter le manuscrit tel quel, (2) demander des révisions qui pourront ou non être subséquemment revues par les examinateurs, ou (3) refuser le manuscrit, en accompagnant ou non le refus d'une invitation à soumettre le manuscrit à nouveau après l'ajout de données ou après un remaniement approfondi. La Revue accorde aux auteurs nord-américains un mois pour effectuer les révisions mineures et un mois et demi pour effectuer les révisions majeures. Les autres auteurs se voient allouer un mois et demi pour effectuer leurs révisions, peu importe l'ampleur. Les auteurs recevront un seul rappel, après quoi les manuscrits non renvoyés seront jugés retirés. On accorde une priorité élevée à la promptitude du processus éditorial. De fait, le **premier** renvoi de manuscrit à l'auteur correspondant prend en moyenne moins de 1,7 mois. Le directeur scientifique n'informerait l'auteur correspondant de la décision finale quant à l'acceptation du manuscrit qu'une fois qu'il en aura reçu la version révisée du directeur de section. Il s'écoule en moyenne 9 mois entre la soumission initiale du manuscrit et sa parution dans la Revue.

## Processus de publication

Une fois le manuscrit accepté par le directeur scientifique, toute correspondance doit être adressée aux Presses scientifiques du CNRC, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, ON K1A 0R6, Canada.

### Épreuves en placard

Une épreuve en placard, les épreuves d'illustration, une copie de l'article annoté et un bon de commande de tirés à part seront envoyés par courriel à l'auteur correspondant. **Les épreuves en placard doivent être relues attentivement car elles ne seront pas revues par les Presses scientifiques du CNRC.** Elles doivent en outre être renvoyées dans les **48 h** suivant leur réception. Au stade des épreuves, il n'est plus temps d'apporter des modifications importantes ni de faire des ajouts ou des suppressions. Les frais occasionnés par des modifications excessives devront être assumés par les auteurs.

### Tirés à part

Pour obtenir des tirés à part, il convient de remplir le bon de commande à cet effet et de le renvoyer en même temps que les épreuves

corrigées. Le tarif des tirés à part commandés après la publication est fortement majoré. **La Revue n'offre pas de tirés à part gratuits. Les auteurs recevront les tirés à part commandés puis, habituellement dans les deux mois suivants, ils recevront la facture pour ce service.**

## Manuscrit

### Disposition et organisation

Toutes les parties du manuscrit, y compris les notes infrapaginales, les tableaux, les légendes des illustrations et la bibliographie, doivent être composées à **double interligne**, sur papier blanc de 216 mm sur 279 mm avec marges de 25 mm, et imprimées recto verso. Il convient d'utiliser des caractères italiques, gras ou majuscules seulement là où cela s'avère pertinent, conformément au style de la Revue. Chaque page de manuscrit doit être numérotée; le travail des examinateurs est facilité si les lignes sont aussi numérotées.

La **page de titre** du manuscrit ne doit comporter que le titre, le nom des auteurs et leur adresse respective (les auteurs sont priés de donner les adresses immédiatement après les noms auxquels elles se rattachent, c.-à-d. de ne pas regrouper des adresses différentes) et toute note infrapaginale qui s'impose. Il est essentiel que le titre soit clair, concis et descriptif du sujet de l'article. Lorsque l'appellation courante d'une maladie est mentionnée dans le titre, le nom scientifique de l'agent pathogène doit y être associé, dans la mesure du possible. De plus, l'hôte doit être précisé, le cas échéant. Les **numéros de contribution** des institutions doivent être indiqués dans une note infrapaginale associée au titre, le cas échéant. L'adresse des auteurs doit être celle de l'institution ou des institutions **où le travail a été réalisé**. L'adresse actuelle des auteurs, si elle diffère, doit être précisée dans une note infrapaginale qui comprendra aussi leur adresse de **courriel** de même que leurs numéros de **téléphone** et de **télécopieur**. **L'auteur correspondant doit être signalé en note infrapaginale.**

La désignation d'**auteur** est réservée aux personnes qui ont contribué à l'aspect intellectuel des travaux. Un auteur doit avoir fait une contribution substantielle à la conception et à l'exécution des travaux; conséquemment, chaque auteur est jugé responsable au même degré du contenu de l'article. Les personnes qui ont contribué aux travaux en fournissant des souches, des réactifs ou des conseils technique, sans plus, seront plutôt mentionnées dans la section Remerciements.

Les **notes infrapaginales** ne doivent figurer dans le texte que lorsqu'elles sont inévitables, mais leur utilisation dans les tableaux (notes infratabulaires) est encouragée. Les notes infrapaginales sont numérotées de façon continue tout au long du texte. Les appels de notes sont désignés, **dans le texte**, par des chiffres arabes en exposant (sauf dans le cas des **tableaux**, cf. ci-dessous). Chaque note infrapaginale doit figurer au bas de la page où elle est signalée.

Un **résumé** comptant au plus 250 mots sera présenté sur une page distincte. Dans la mesure du possible, le résumé ne doit contenir aucune abréviation. Les auteurs qui peuvent soumettre leur résumé en français et en anglais sont invités à le faire. Les auteurs doivent fournir, à la suite du résumé, une **liste de trois à cinq mots-clés**. Le cas échéant, cette liste doit tout au moins contenir le nom scientifique de l'agent pathogène, accompagné ou non de l'appellation courante de la maladie qui y est associée, et l'appellation courante de l'hôte, s'il s'agit d'une espèce bien connue, ou son nom scientifique, s'il s'agit d'une espèce peu courante ou si cette précision s'impose (p. ex., espèces de *Triticum* ou de *Brassica*).

Une brève **introduction** devrait permettre au lecteur de comprendre le contexte, l'importance et les objectifs de l'étude. La section **Matériel et méthodes**, les illustrations et les notes infratabulaires doivent être rédigées de façon à permettre à quiconque de reprendre ou de poursuivre les travaux dont il est fait état. Une section intitulée **Résultats** devrait décrire brièvement les principales constatations et le raisonnement suivi pour y arriver. Dans la section **Discussion**, les auteurs mettront l'accent sur les conclusions générales et feront une nette distinction entre les conclusions étayées et celles qui sont spéculatives. La spéculation est admise, mais à faible dose. Le cas échéant, il est possible de regrouper les résultats et la discussion sous une même rubrique à condition de retenir les éléments essentiels aux deux sections. Cette démarche est d'ailleurs favorisée pour les manuscrits destinés à être publiés sous forme de **notes**.

Les **équations** doivent être composées clairement, à triple interligne, et identifiées à l'aide de numéros placés entre crochets alignés sur la **marge de gauche**.

Les auteurs sont invités à inclure des adresses Web (adresses URL) et des identificateurs d'objets numériques (système DOI) dans le **texte** pour permettre aux lecteurs de consulter toute documentation connexe disponible sur le Web. Les adresses Web et les identificateurs d'objets numériques des références bibliographiques devraient suivre la référence dans la bibliographie; les autres adresses Web et les identificateurs d'objets numériques devraient être placés selon le contexte dans lequel ils figurent dans le texte.

### Références bibliographiques

Il appartient aux auteurs d'assurer l'adéquation entre le contenu des références bibliographiques et l'information bibliographique des publications citées. **Dans le texte**, chaque référence doit être signalée à l'aide du nom des auteurs et de l'année de publication, p. ex. (Martial 1970) ou Dupont et Tremblay (1981), selon la structure de la phrase. Lorsqu'il y a trois auteurs ou plus, le nom du premier auteur est suivi de la mention et al. (p. ex., Dupont et al. 1969). Lorsque des références multiples sont citées dans le texte, elles sont classées par ordre alphabétique d'après le nom de famille du premier auteur, p. ex. (Brais 1975; Dupont et al. 1961; Zarah et Tremblay 2000). Il importe de respecter la ponctuation illustrée dans l'exemple qui précède. Lorsque le nom et l'année ne suffisent pas à distinguer deux ouvrages, les lettres a, b, c, etc. sont ajoutées après l'année (à la fois dans le texte et dans la bibliographie), selon l'ordre de leur mention dans le texte : (Dupont 1983a, 1983b; Dupont et Tremblay 1978a, 1978b). La **bibliographie** doit être composée à double interligne et apparaître après la section Remerciements. Les références de la bibliographie doivent être classées par ordre alphabétique du nom du premier auteur, **sans numérotation**. Les références avec un même premier auteur sont présentées conformément aux règles suivantes :

- (1) les articles avec **un seul auteur** sont signalés en premier, par ordre chronologique, en commençant par le plus ancien;
- (2) viennent ensuite les articles avec **deux auteurs**, en ordre alphabétique du nom de famille du second auteur;
- (3) puis viennent les articles de **trois auteurs et plus**, en ordre chronologique.

Lorsque les auteurs sont nombreux, au moins six d'entre eux doivent être mentionnés et suivis de la mention « et al. ». Le nom de chaque auteur doit être suivi de son initiale et le style doit être uniforme.

Les adresses Web (adresses URL) ou les identificateurs d'objets numériques (système DOI) permettent de consulter les références qui sont accessibles sur le Web. Les auteurs sont invités à les utiliser et à les inclure avec les références dans la bibliographie (voir exemple ci-dessous). La mention « [en ligne] » doit figurer à côté du titre des références qui sont uniquement électroniques. Le nom des auteurs dans la liste de références est indiqué en caractère gras.

Les références doivent refléter le style des numéros récents de la Revue.

#### Article

**Trencia, J.** 1995. Identification de descripteurs morphométriques sensibles aux conditions générales de croissance des semis de chêne rouge (*Quercus rubra*) en milieu naturel. Rev. can. rech. for. 25 : 157–165.

#### Livre

**Schütz, J.-P.** 1990. Soins aux recrûs naturels. Dans Sylviculture 1. Principes d'éducation des forêts. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne. pp. 109–125.

#### Chapitre de livre

**Mandell, G.L., et Petri, W.A., Jr.** 1996. Antimicrobial agents: penicillins, cephalosporins, and other  $\beta$ -lactam antibiotics. Dans Goodman and Gilman's. The pharmacological basis of therapeutics. 9<sup>e</sup>

éd. *Éditeurs* : J.G. Hardman et L.E. Limbird. McGraw-Hill, New York. pp. 1073–1101.

### Article d'un compte rendu de conférence

**Robin, L.** 1978. Effets d'une diète déficiente en tocophérol sur le comportement du *Mus musculus*. Dans *Compte rendu de la 10<sup>e</sup> Conférence internationale sur la nutrition*. Du 8 au 16 juin 1977, Paris. *Éditeur* : G. Lott. Masson et C<sup>ie</sup>, Paris.

### Guide de l'utilisateur de logiciel

**SAS Institute Inc.** 2000. SAS/STAT user's guide. Version 8.1 [programme informatique]. SAS Institute Inc., Cary, C.N.

### Documents électroniques

**Jablonski, S.** 1999. Online multiple congenital anomaly/mental retardation (MCA/MR) syndromes [en ligne]. US National Library of Medicine, Medical Subject Headings Section. ©1999. Disponible au [http://www.nlm.nih.gov/mesh/jablonski/syndrome\\_title.html](http://www.nlm.nih.gov/mesh/jablonski/syndrome_title.html) [mis à jour le 28 septembre 2000; cité le 8 mars 2001].

**Schardl, C.L.** 1996. *Epichloë* species: fungal symbionts of grasses. *Annu. Rev. Phytopathol.* 34 : 109–130. doi: 10.1146/annurev.phyto.34.1.109.

**Toutin, T.** 2003. Compensation par segment et bloc d'images pan-chromatiques et multi-bandes de SPOT [en ligne]. *J. can. télédétection* 31 : 207–213. Disponible au <http://pubs.nrc-cnrc.gc.ca/cjrs/rs3-05.html> [cité le 9 septembre 2005].

Veillez à ce que l'adresse http d'une référence électronique fonctionne comme il se doit et à ce qu'elle pointe l'utilisateur directement vers le document d'intérêt, dans la mesure du possible.

Le titre d'un périodique doit être abrégé conformément à *CASSI* (*Chemical Abstracts Service Source Index*, Chemical Abstracts Service, P.O. Box 3012, Columbus, OH 43210, États-Unis) ou à *BIOSIS<sup>®</sup> Serial Sources* (*BIOSIS<sup>®</sup>*, 2100 Arch Street, Philadelphia, PA 19103-1399, États-Unis). En cas de doute, les auteurs doivent écrire le nom du périodique au complet.

La bibliographie peut comprendre des **résumés**, des **mémoires**, des **dissertations** et des **ouvrages sous presse**, comme en témoignent les exemples qui suivent :

**DeYoung, R.M., Copeman, R.J., Muehlchen, A.M., Lapp, M.S., et Dunstan, D.I.** 1988. *Erwinia* spp. cause galls on Douglas fir in coastal British Columbia. *Rev. can. phytopathol.* 10 : 361. [Résumé.]

**Wang, I.K.** 1991. 6-Methylsalicylic acid polyketide synthetase: enzyme purification and gene cloning. Mémoire de doctorat, University of Calgary, Calgary, Alb.

**Conn, K.L., et Lazarovits, G.** 1999. Impact of animal manures on verticillium wilt, potato scab, and soil microbial populations. *Rev. can. phytopathol.* 21. Sous presse.

Les **rapports non publiés** peuvent être ajoutés à la bibliographie du moment que leur référence fait mention de l'adresse intégrale de leur dépôt ou du site Web d'où ils peuvent être téléchargés; autrement, ils sont signalés par une note infrapaginale à leur première mention dans le texte puis par un renvoi à la note infrapaginale en question dans les mentions subséquentes. Les références à des extraits de manuscrits non encore publiés (en préparation, destiné à la publication, en attente d'approbation) doivent contenir le nom et l'initiale de tous les auteurs.

### Tableaux

Les tableaux doivent être numérotés de façon continue en chiffres arabes, comporter un bref titre descriptif et être mentionnés dans le texte. **Chaque tableau doit occuper une page distincte** et être présentés **après la bibliographie**. Les tableaux ne doivent pas contenir de traits verticaux. Les auteurs voudront consulter un numéro récent de la Revue pour s'enquérir de la présentation souhaitable des tableaux. Le titre des colonnes et le contenu descriptif doivent être concis. Une note descriptive qui n'est pas introduite par un appel de note peut être inscrite au bas du tableau à titre de **Nota**. Les notes infratabulaires doivent être signalées par des symboles (\*, †, ‡, §, ||, ¶, #) en exposant. Elles seront toutefois plutôt signalées par des lettres minuscules **italiques** en exposant

si \* ( $p < 0,05$ ), \*\* ( $p < 0,01$ ) et \*\*\* ( $p < 0,001$ ) sont réservés à la représentation (dans le nota) des **niveaux de signification** au sein d'un des tableaux. Les lettres qui suivent des données qui ne comportent pas de différence statistique significative doivent être clairement précédées d'une espace et être écrites en caractère **droit**. Les notes infratabulaires portant sur plus d'un élément ne doivent pas être associées à un seul des éléments mais plutôt au titre d'une colonne ou d'une ligne. Si leur contenu est de nature générale, elles doivent plutôt faire partie d'un nota.

### Légendes des illustrations

Les légendes des illustrations doivent constituer une liste sur une page distincte, qui suivra les tableaux. Les légendes doivent être brèves mais suffisamment descriptives pour qu'il ne soit pas nécessaire de se reporter au texte. Les illustrations qui peuvent partager une même légende, dont seuls quelques détails sont distincts, doivent être regroupées en un seul montage, si leurs dimensions le permettent.

### Appendices

Les illustrations et les tableaux présentés dans les appendices doivent être numérotés de façon consécutive, distinctement des illustrations et tableaux du corps de l'article, p. ex., fig. A1, tableau A1, etc.

### Illustrations

Chaque illustration ou groupe d'illustrations doit être préparé de manière à occuper, après réduction, l'espace d'une ou deux colonnes du texte. Les dimensions définitives maximales d'une illustration sur une colonne sont de 86 mm sur 235 mm et celles d'une illustration sur deux colonnes, de 181 mm sur 235 mm. Les illustrations (y compris les similis) sont numérotées en chiffres arabes de façon consécutive. Elles doivent toutes être signalées dans l'article et être intelligibles sans qu'il ne soit nécessaire de se reporter au texte. Tous les termes, les abréviations et les symboles qu'elles contiennent doivent être identiques à ceux qui apparaissent dans le texte. Seuls les détails essentiels doivent être identifiés; l'information détaillée doit figurer dans la légende. Les labels identiques des axes apparaissant sur les illustrations composites doivent être regroupés, dans la mesure du possible. Chaque **illustration soumise sur papier** doit être identifiée, au bas, à gauche ou encore au verso, par le numéro de l'illustration et le nom des auteurs, mentions qui seront suffisamment éloignées de l'espace réservé à l'illustration.

### Dessins au trait

Dans un même manuscrit, les **éléments similaires dans et parmi les illustrations de dimensions semblables** doivent afficher **le même style de police et la même dimension de caractère**. Il convient d'éviter d'utiliser des caractères de dimension très différente. **La hauteur moyenne idéale des caractères est 2 mm; la hauteur minimale, 1,5 mm; la hauteur maximale, 3 mm.** L'épaisseur des traits doit être suffisante (au moins 0,5 point) pour que la reproduction soit nette; tous les symboles, les exposants, les indices et les signes décimaux doivent être proportionnés au reste du dessin et d'une dimension suffisante pour permettre la **réduction nécessaire sans perte de détail**. Il convient de ne pas utiliser de petits symboles ouverts, qui ont tendance à se refermer lorsqu'ils sont reproduits. Les caractères d'imprimante à points, de machine à écrire ou écrits à la main ne sont pas acceptables. Les dessins au trait originaux **soumis sur papier** doivent être faits à l'encre noire ou produits par ordinateur à l'encre noire sur du papier blanc de première qualité ou sur un support comparable. Quant aux dessins produits par ordinateur, il convient de fournir un imprimé au laser de la meilleure résolution disponible.

### Photographies

Les photographies doivent être **en ton continu, de première qualité, avec contrastes bien marqués**, rognées de façon à ne laisser paraître que les **éléments essentiels**. Une photographie ou un groupe de photographies doit être préparé de manière à occuper, sans réduction supplémentaire, une ou deux colonnes du texte. Les micrographies électroniques et les photomicrographies doivent comporter un **échelle graphique** à même le cliché. Pour assurer un bon résultat de la

reproduction, les auteurs uniformiseront le contraste et la densité de toutes les photographies montées sur une même planche. Les photographies **soumises sur papier** doivent être imprimées sur **papier glacé**. Les photographies en montage doivent être rognées et montées sur carton bristol blanc **mince** et doivent être juxtaposées sans espace.

Les **illustrations en couleur** sont reproduites aux frais de l'auteur (cf. rubrique **Frais d'impression par page**). Les auteurs doivent soumettre une copie papier et une copie électronique des illustrations en couleurs. La qualité générale et les couleurs de la copie papier doivent être représentatives de ce qui est désiré comme produit final (c.-à-d. à l'impression). **Si les auteurs soumettent des originaux imprimés, les fichiers électroniques doivent y correspondre sur le plan de la numérotation et du contenu.** Reportez-vous aux directives ci-dessous pour la préparation de fichiers électroniques d'illustrations en couleurs.

### **Préparation des fichiers graphiques électroniques**

Les Presses scientifiques du CNRC **préfèrent recevoir les fichiers électroniques** des graphiques des manuscrits acceptés et utiliseront ces fichiers dans la mesure du possible. Les auteurs doivent soumettre les fichiers électroniques dans leur format original, c'est-à-dire le format de l'application utilisée pour produire le graphique. Le logiciel graphique que préconisent les Presses scientifiques du CNRC est CorelDraw! Pour connaître les applications compatibles, les auteurs peuvent se reporter à la liste des programmes graphiques électroniques au [http://pubs.nrc-cnrc.gc.ca/cgi-bin/ps/tp2\\_prog\\_f?cjfr\\_graphics\\_f.html](http://pubs.nrc-cnrc.gc.ca/cgi-bin/ps/tp2_prog_f?cjfr_graphics_f.html). Les graphiques électroniques peuvent être soumis sur disquette de 3 po ½, sur cartouche Zip de 100 Mo ou sur cédérom. Les auteurs qui soumettent une disquette doivent indiquer sur son étiquette (1) l'application et la version du logiciel et (2) le nom, la dimension et le suffixe des fichiers. Si les fichiers ont été comprimés, les auteurs doivent préciser le format de compression. Les versions Windows ou Macintosh des polices True Type ou Type 1 doivent être utilisées. Les auteurs ne doivent pas se servir des polices de caractères en mode point ou non standard.

Les **fichiers d'images en mode point** sont produits selon une grille dans laquelle chaque carré (ou pixel) correspond à une nuance de noir, de couleur ou de gris. Un fichier en mode point (ou de données tramées) est défini par le nombre de pixels ou d'éléments d'image par pouce. Étant donné que le pixel est défini comme un point, on parle aussi de « points par pouce » ou « ppp ». Plus la résolution de l'image est élevée, plus le nombre de points sur une surface donnée est élevé. Les illustrations soumises en mode point doivent être de résolution suffisante. Les exigences **minimales** de résolution sont les suivantes : **600 ppp pour les dessins au trait**, **1200 ppp pour les traits fins** (les dessins au trait comportant des traits fins ou un fond grisé), **300 ppp pour les similis et les couleurs** et **600 ppp pour les combinaisons** (similis avec caractères à l'extérieur de l'espace réservé à la photo).

**Attention** : plus les fichiers graphiques sont complexes, plus ils risquent de poser problème et d'être longs à traiter. Il convient donc de garder les illustrations le plus simple possible afin d'éviter les complications. Les auteurs voudront éviter les textures et les fonds grisés compliqués, particulièrement dans les programmes d'illustration vectorielle, puisque ceci risque d'altérer la qualité des illustrations au moment du tirage. Les **fichiers vectoriels** sont des fichiers d'images composées d'éléments tels que des traits et des formes. Ce type de fichier est habituellement utilisé pour les **dessins au trait**. Les **éléments en mode point** peuvent être importés dans un **logiciel vectoriel ou de dessin** pour ajouter ou superposer de l'information, des traits, du texte, etc. Les éléments d'image en mode point ne doivent pas être redimensionnés, recadrés, tournés ou manipulés de quelque façon après avoir été importés.

Tous les **fichiers en couleur** soumis doivent être en mode couleur CMJN (cyan, magenta, jaune et noir). Ces couleurs sont utilisées pour l'impression commerciale en polychromie. Les graphiques RVB (rouge, vert et bleu), soit le mode couleur pour la production d'images à l'écran, ne s'impriment pas correctement.

Toutes les illustrations doivent être soumises dans leurs dimensions de tirage final, de manière à occuper l'espace d'une ou deux colonnes de texte. Quant aux illustrations comportant plusieurs parties (p. ex., a, b, c, d, etc.) créées sur le même logiciel, elles doivent être regroupées dans un seul fichier plutôt que transmises individuellement. Les fichiers électroniques doivent correspondre aux originaux imprimés sur le plan

de la numérotation et du contenu. Si les fichiers électroniques ne sont pas disponibles ou ne se prêtent pas à la reproduction, les Presses feront le balayage optique des graphiques imprimés. Il importe de mentionner que le balayage optique fait ressortir les défauts (p. ex., liquide correcteur, macules). Les auteurs sont priés de ne pas soumettre de photographies en ton non continu (tramées) ni d'illustrations balayées puis imprimées au laser. En effet, la reproduction de ces documents cause souvent des moirures, c'est-à-dire un effet visuel indésirable résultant du rebalayage ou du retransfert d'une illustration formée de points.

## **Directives de rédaction**

### **Orthographe**

L'**orthographe** doit respecter celle du *Petit Robert*. Les auteurs sont responsables de l'uniformité de l'orthographe dans l'ensemble du texte. Les accents doivent être insérés sur les majuscules.

### **Abréviations**

Les **abréviations**, y compris les acronymes, doivent être définies à leur première mention dans le résumé et dans le texte. Leur utilisation doit être **restreinte aux termes qui apparaissent fréquemment** dans le manuscrit (au moins **trois fois**) ou aux termes d'usage courant (p. ex., ARN).

### **Unités de mesure**

Il convient de se servir du Système international d'unités ou, à tout le moins, de fournir les équivalences en unités SI. Ce système est décrit dans le Guide de familiarisation au système métrique, CAN/CSA-Z234.1-00, publié par l'Association canadienne de normalisation (178, boulevard Rexdale, Toronto, ON M9W 1R3, Canada). Les **concentrations** doivent être exprimées en mol/L ou en mol/m<sup>3</sup>, non pas en molarité (M), et les abréviations pour **rapports massiques** (*m/m*) et **volumiques** (*v/v*) se voient attribuer un traitement de variables (italique) (section 6.28 du Guide). Il convient de distinguer entre **poinds** (force) et **masse**, conformément à la norme (sections 6.7.3 et 6.15); ainsi, le poids exercé par une masse de *x* kg est de *y* N. Les symboles d'unité doivent être répétés pour chacune des **dimensions** d'une expression avec le signe de multiplication (p. ex., une boîte de 4 cm × 6 cm; cf. norme CSA Z372-1980, pp. 23–24).

### **Symboles et caractères spéciaux**

Les symboles et les **caractères grecs** ou d'usage peu répandu doivent être clairement définis. Les exposants et les indices doivent être lisibles et correctement placés.

### **Nombres**

En français, le signe décimal est la virgule (p. ex., 0,1 mL). Les triades de chiffres sont séparées par une espace et ce, de part et d'autre du signe décimal (p. ex., 25 562,987 05). Le signe décimal est précédé d'un zéro pour les nombres entre 1 et -1, sauf pour zéro. Les données comparables doivent avoir le même nombre de chiffres significatifs. Le symbole × indique la multiplication (p. ex., 3 × 10<sup>6</sup> et non pas 3·10<sup>6</sup>).

### **Nomenclature**

Il est recommandé d'utiliser, comme guide général dans le domaine de la **biologie**, *Scientific Style and Format — The CSE Manual for Authors, Editors, and Publishers* (7<sup>e</sup> édition, 2006), publié par le Council of Science Editors (Reston, VA 20190, É.-U.).

En matière de nomenclature des **enzymes**, il convient de consulter la publication *Enzymes nomenclature: Recommendations (1992) of the Nomenclature Committee of the International Union of Biochemistry and Molecular Biology* (Academic Press, San Diego, Calif., É.-U.) et ses mises à jour (cf. <http://www.chem.qmul.ac.uk/iubmb/enzyme/>).

En matière de nomenclature des **bactéries**, il convient de consulter la publication *International Code of Nomenclature of Bacteria* (1992; American Society of Microbiology, Washington, D.C.) et ses mises à jour (cf. <http://www.bacterio.cict.fr/> et <http://www.dsmz.de/bactnom/bactname.htm>). Un nouveau nom n'est pas jugé publiable tant qu'une

note signalant ce nom n'est pas également publiée dans *l'International Journal of Systematic and Evolutionary Bacteriology*.

En matière de nomenclature des **virus**, il convient de consulter *Virus Taxonomy: The Classification and Nomenclature of Viruses. The Seventh Report of the International Committee on Taxonomy of Viruses* (2000; Academic Press, San Diego, Californie) ainsi que ses mises à jour (la parution du 8<sup>e</sup> rapport (en anglais) est prévue en 2004 chez Elsevier; cf. aussi <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/ICTVdb/Ictv/index.htm> sous l'index taxonomique et le catalogue de virus, listes alphabétiques). Les noms d'espèces de virus approuvés doivent être composés en italique avec majuscule initiale; l'abréviation officielle doit suivre la première mention, entre parenthèses, et être utilisée subséquemment. Les noms d'espèces de statut incertain ou les noms proposés doivent être composés en lettres droites mais peuvent comporter la majuscule initiale. L'italique et la majuscule initiale s'appliquent également aux niveaux supérieurs de la hiérarchie en taxonomie, du moment que l'identité du taxon précède le nom latin (p. ex., famille *Narnaviridae*). La publication *Noms des maladies des plantes au Canada* (4<sup>e</sup> éd., 2003; Société de protection des plantes du Québec, Sainte-Foy, Qué.) peut être utilisée comme ressource pour les noms français de virus; l'abréviation reconnue est celle utilisée en anglais jusqu'à ce qu'une base de données intégrales soit générée.

L'ouvrage mentionné précédemment est aussi utile pour les **noms communs de maladies** et les **noms scientifiques d'agents pathogènes** et de **cultures hôtes**, de même que les **noms d'autorité**. Les auteurs trouveront de l'information complémentaire utile pour la **nomenclature des microorganismes** sur les **sites Web** suivants : <http://www.apsnet.org/online/common/search.asp>, <http://www.cabri.org/CABRI/srs-doc/index.html>, [http://www.item.ba.cnr.it/list\\_of\\_toxigenic\\_fungal\\_culture.htm](http://www.item.ba.cnr.it/list_of_toxigenic_fungal_culture.htm), <http://bodd.cf.ac.uk/BotDermFolder/BotDermF/FUNGI.html>. Les **noms d'autorité** doivent être spécifiés à la première mention d'une espèce dans le corps du texte (p. ex., le *Sclerotium rolfsii* Sacc. sur la tomate (*Lycopersicon esculentum* Mill.)). Le nom scientifique d'un agent pathogène doit être indiqué entre crochets lorsqu'il suit le nom de la pathologie causée par l'agent (p. ex., l'oïdium de l'orge [*Blumeria graminis* f. sp. *hordei*]). Dans les textes en anglais, **lorsque le genre fait partie du nom de la pathologie**, celui-ci commence par une minuscule et n'est pas mis en italique (p. ex., fusarium wilt).

Les épithètes de **cultivars** doivent être présentées entre guillemets anglais simples à chaque mention (p. ex., *Malus domestica* 'James Grieve'). Une liste (non intégrale) des variétés enregistrées (cultivars) de

cultures agricoles au Canada est disponible au <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/variet/vartocf.shtml>.

Les marques de commerce de tout produit enregistré au Canada doivent être signalées à l'aide du symbole (®), à la première mention dans le titre, le résumé, le texte, une illustration ou un tableau. Les marques de commerce de produits qui ne sont enregistrés ni au Canada ni à l'étranger seront signalées à l'aide du symbole (™). Il convient de se reporter à la base de données Strategis (<http://strategis.ic.gc.ca/cipo/trademarks/search/tmSearch.do>) pour obtenir une liste de produits dont la marque de commerce est ou n'est pas enregistrée au Canada. Il importe de préciser la **ville** et la **province** ou l'**État** d'un **fournisseur** lorsque le produit utilisé n'est pas courant, afin de faciliter son retraçage. Les **progiels** doivent être signalés dans la **bibliographie**.

Il convient d'identifier les **produits chimiques homologués** par leur nom commercial, leur nom courant (s'il existe), le pourcentage d'ingrédients actifs et le nom et la ville (avec mention de la province ou de l'État) du fabricant. Si aucun **nom courant** n'existe pour un **pesticide**, il faudra utiliser son **nom chimique (systématique)**. Les auteurs qui désirent obtenir une liste de noms courants acceptés, de noms systématiques et de quelques noms commerciaux, voudront se reporter à la norme CSA Z143-1986 et suppléments ou au *Compendium of Pesticide Common Names* au <http://alanwood.net/pesticides/sitemap.html> (index des noms courants et systématiques).

## Permission de republication de documentation publiée dans la Revue

Toute permission de republication partielle ou intégrale d'un article paru dans la Revue doit être obtenue auprès de

*Revue canadienne de phytopathologie*  
a/s Z.K. Punja, directeur scientifique  
Centre for Environmental Biology  
Department of Biological Sciences  
Simon Fraser University  
Burnaby, BC V5A 1S6, Canada  
Tél. : (778) 782-4471; téléc. : (778) 782-3496  
Courriel : [punja@sfu.ca](mailto:punja@sfu.ca)